



PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction des relations externes  
et du cadre de vie

Saint Denis, le 09 janvier 2018

Bureau du cadre de vie

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

**Projet d'exploitation d'une installation de stockage  
et de transformation de bois et dérivés bois**

**présenté par la société SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS**

**Zone Industrielle de Cambaie**

**Commune de Saint-Paul**

---000---

**INFORMATION RELATIVE A L'ABSENCE D'OBSERVATIONS  
DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier le 17 octobre 2017.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, soit le 17 décembre 2017, ce dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage et de transformation de bois et dérivés bois sur le territoire de la commune de Saint-Paul, donne lieu à une information relative à l'absence d'observations qui sera jointe au dossier d'enquête publique et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la préfecture de La Réunion.

Le préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général

Maurice BARATE